

ANALYSE DES SCRUTINS

30^e séance

SCRUTIN n° 221

sur l'amendement n° 227 de M.de Courson après l'article 2 du projet de loi de finances pour 2009 (imposition de droit commun des indemnités, au-delà de six fois le plafond de la sécurité sociale, perçues au titre du préjudice moral sur décision de justice)

Nombre de votants	50
Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue.....	25
Pour l'adoption.....	33
Contre.....	16

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe de l'Union pour un mouvement populaire (317) :

Pour : 13. – MM. Philippe Boennec, Michel Bouvard, Marc-Philippe Daubresse, Michel Diefenbacher, Jean-Paul Garraud, Franck Gilard, Jean Grenet, Jean-Claude

Guibal, Charles de La Verpillière, Michel Lezeau, Georges Mothron, Yves Vandewalle et Christian Vanneste.

Contre : 16 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Abstention : 1. – M. Yves Bur.

Non-votants : MM. Bernard Accoyer (président de l'Assemblée nationale) et Marc Le Fur (président de séance).

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et divers gauche (204) :

Pour : 12 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Gauche démocrate et républicaine (24) :

Pour : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe Nouveau Centre (23) :

Pour : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (7).

